



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
MERCREDI 20 MAI 2026

OBJET : Attribution des Allocations à la Conduite Automobile (Auto Prem's)

Délibération n° 2026-056

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE MERCREDI VINGT MAI A DIX-NEUF HEURES TRENTE,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mercredi treize mai 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Florence GACHIE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Nathalie LENCAUCHEZ, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Damien SORRAING, Chrystelle BARON, Stéphane LABORDE, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : EMMANUEL MAUMUS A JEAN-MICHEL TOLDI ; JOHANN FRANCKE A AGATHE BOURRETERE ; MME Julie STEFANIAK A M. Grégoire CASSOU

EXCUSE : M. Romain VITO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Paulette SAINT-GERMAIN

Conseillers Municipaux en exercice : 29 Conseillers Municipaux présents : 25 Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 3 Conseillers Municipaux excusés : 1
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2014 portant approbation des modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2015 portant approbation de la suppression de la condition d'âge dans l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Vu le budget communal,



Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant que par délibération susvisée en date du 4 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé les modalités techniques d'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Considérant que par délibération susvisée en date du 30 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la suppression de la condition d'âge dans l'attribution de l'Allocation à la Conduite Automobile,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'accepter dans le cadre de la mise en œuvre de l'Allocation à la Conduite Automobile (Auto Prem's) l'attribution des allocations suivantes au profit de :

- Mme Lana LOUAT-MOREIRA s'est présentée pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 07 janvier 2026 et habitant Aire sur l'Adour 4 rue du Tailleur.
- M. Benjamin LABARBE s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 26 janvier 2026 et habitant Aire sur l'Adour 25 rue Paul Duthil.
- M. Baptiste LABROUCHE s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 27 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 188 chemin de Lamigue.
- M. Lucas MARQUES DA SILVA s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 04 mars 2026 et habitant Aire sur l'Adour 1 858 chemin des Arrats.
- M. Kelino CABANNE FLORES s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 24 juillet 2025 et habitant Aire sur l'Adour 7 rue de la Violette.
- M. Tino FLORES s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 05 juin 2025 et habitant Aire sur l'Adour 1 108 route de Viella.
- M. Miguel GONCALVES RIBEIRO s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 16 février 2026 et habitant Aire sur l'Adour 50 rue du Mas.
- M. Carlos GIMENEZ s'est présenté pour la première fois à l'épreuve du permis de conduire le 01 avril 2026 et habitant Aire sur l'Adour Résidence Guillon II.

Article 2 : Que cette somme sera prise sur les crédits prévus à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Budget principal de la commune pour l'année 2026,

Article 3 : D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 mai 2026,

Le Maire,




Jeremy MARTI

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-